

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 21 (1883)
Heft: 17

Artikel: La chanson du canton de Vaud
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187682>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lesquelles j'avais formé mon jugement. Aussi fus-je très désappointé devant toutes ces figures imberbes. Eh bien, l'autre jour, en voyant rentrer le bataillon harrassé et poussiéreux, je me disais au contraire que si jamais ces jeunes soldats avaient à défendre leur pays contre autre chose que les traditionnelles *chevillères* de « l'ennemi simulé » toujours battu, ils risqueraient aussi bravement leur peau que les héros les plus barbus d'Horace Vernet et autres.

C'est dans l'espoir que nous n'aurons jamais à faire cette triste expérience, que je termine mon article, en souhaitant bon retour dans leurs foyers aux recrues de ce détachement, et bonne chance à ceux qui viendront passer leur école à Lausanne.

BLACK.

La chanson du canton de Vaud.

Un de nos abonnés nous demande si cette chanson, que tous les Vaudois savent par cœur :

Chantons notre aimable patrie,
Chantons cette terre chérie, etc.

est antérieure à la jolie romance de Châteaubriand :

Combien j'ai douce souvenance,
Du joli lieu de mon enfance, etc.,

qui se chante sur le même air. Il désire savoir, en un mot, si le doyen Curtat, auteur de la chanson du *Canton de Vaud*, l'a adaptée à l'air dont nous parlons, ou si celui-ci a été fait pour ses couplets.

Voici ce qui en est de ces deux morceaux.

Dans un voyage que Châteaubriand fit en Auvergne, en 1805, il entendit pour la première fois cette mélodie et en fut si frappé, qu'il improvisa sa délicieuse romance. Elle parut d'abord au commencement de ce siècle, sous le titre du *Montagnard émigré*, puis l'auteur l'inséra dans son roman: *Aventures du dernier des Abencérages*, où elle servit à exhumer les regrets du chevalier Lautrec, un de ses héros. Cette jolie inspiration, au dire des littérateurs et des poètes, n'a point d'égale en ce genre.

Vers 1810, H. Curtat, alors pasteur de Lausanne, fit ses couplets sur le *Canton de Vaud*, en s'inspirant de la mélodie que Châteaubriand venait de rendre populaire, et il les chanta pour la première fois dans un banquet académique, le 23 avril de la même année.

Pour expliquer cette circonstance, il est bon de rappeler qu'à cette époque, les deux premiers pasteurs de Lausanne faisaient, de droit, partie de notre ancienne Académie, et que M. H. Curtat était l'un de ceux-ci. Les cérémonies académiques se terminaient ordinairement par un joyeux repas.

M. le ministre C., à Lausanne, à qui nous avons demandé quelques renseignements à ce sujet, a bien voulu nous communiquer un ancien manuscrit renfermant la chanson du doyen Curtat, telle qu'elle fut chantée au dit banquet; et nous y avons remarqué ce couplet que n'ont jamais donné nos divers recueils de chants nationaux :

Sur le déclin de la lumière,
Les moutons gagnent leur chaumiére,
L'agneau cherchant, dans le hameau,
Sa mère,
Dit en bêlant : Canton de Vaud
Si beau!

- L. M.

Les prisons russes.

Un journal fait ressortir le contraste entre le prochain couronnement du tsar, où se dépenseront des sommes folles, et le délabrement des finances publiques qui ne permet pas d'accorder au ministre de la justice une misérable allocation de 12 millions qu'il réclame depuis six ans pour rendre à peu près habitables les prisons russes.

Insuffisantes depuis 20 ans à contenir seulement la moitié des prévenus ou des condamnés qu'on y empile comme des harengs, ces prisons sont devenues aujourd'hui, tant à cause du mouvement de la population qui s'est accrue de 10 millions de sujets, que par suite de la multiplication des délits politiques, de véritables enfers pratiques, rendant superflue la peine de mort.

Le typhus, le scorbut, les fièvres et la folie se chargent, en effet, de débarrasser aussi sûrement que la corde du bourreau, le gouvernement moscovite des sujets gênants ou désagréables.

Ainsi, en 1878, dans le cours de 4 mois, sur les 500 détenus de la prison de Kharkoff, 200 moururent du scorbut. A Kieff, la prison était un foyer de fièvres typhoïdes. En un mois, les décès se comptaient par centaines, et de nouvelles recrues arrivaient pour remplir les vides et prendre la place de ceux que la mort avait moissonnés.

Quant à ceux qui ne meurent pas, le régime auquel les soumettent la brutalité et l'avarice des chefs et des geôliers est tel, qu'ils en arrivent à considérer les bagnes redoutés de la Sibérie et le travail des mines comme un paradis et une délivrance à côté de toutes les tortures physiques et morales que le manque d'air, les miasmes infectieux, la mauvaise nourriture et l'inaction forcée leur font endurer.

Le lottès.

On Savoyà que l'avai fé on bon coup de felâ pè Meleria, n'avai pas tot vendu son pesson aou martsidè Vevâ; lai in restâvè onna bouna panérâ que volliâvè allâ vindrè pè Metru, iô lai a praou éstrandzi que l'ant dè la mounia et que l'amant lè bons bons.

Ye met sa croubelia dè lottès su se n'épaula et lou vaquie parti daou coté dè La Toi. Mâ fasai tsaud et pu l'allâvè daou coté daou sélaou; son épaula lai fasai mau; soffiâvè coumin on baou et lè gottès lai regattâvant avau lou moua, que l'irè onna bénédichon. Mon dzegno s'arreta din onna pinta po bâire dou déci, et trova quie lou tenolier que lou cognes-sâi et que lai préta onna lotta po porta pie facilamin sa croubelia dè lottès.

— « Eh bin, se dit lou Savoyà, po lou serviço que te mè fâ, tè bailleri in rapportin ta lotta, po onna bouna frecacha dè lottès, que te porri in fêre onna regalarda avoué ta fenna et ta marmaille. »

Mâ sâlu la lotta ! sâlu lè lottès ! Lou gaillâ fe coumin Malbrouque, ne revint pas.

On demâ que l'tre lou martsidè Vevâ, noutron tenolier que pinsâvè adi à la lotta et ài lottès, roudanâvè avoué sa fenna su la granta plièce, et in banbanin per lè rintses dâi fennès po atsetâ dâi z'ugnons, daou porrà et autre jerdinadzo, l'aveza on